no. 5

EXHORTATION DE MONSEIGNEVR L'ILLME CARDINAL DE PLAISANCE LEGAT DE N. S. P. LE Pape CLEMENT VIII. & du S. Siege Apostolique, au Royaume de France.

Aux Catholiques du mesme Royaume qui suiuent le party de l'Heretique.

A PARIS,

Chez Robert NIVELLE, ruë S. Iaques, aux Cigognes.

Et Rolin THIERRY, en la mesme ruë S. Iaques, au Lis Blanc.

M. D. XCIII.

EXHORTATION DE MONSEIGNEVR L'ILLVSTRISSIME CARD.AL DE PLAISANCE LEGAT DE N. S. P. LE PAPE Clement VIII. & du S. Siege Apostolique, au Royaume de France.

Aux Catholiques du mesme Royaume qui suiuent le party de l'Heretique.

PHILIPPES par la grace de Dieu Prestre Cardinal de Plaisance du tiltre de S. Onuphre, Legat Lateral de N. S. Pere & Seigneur Clement par la prouidence Diuine Pape VIII. de ce nom, & du S. Siege Apostolique, en ce Royaume de France. A tous & chacun les Catholiques de quelque preeminence, estat, & condition qu'ils puissent estre, qui suiuent le party de l'Heretique, luy adherẽt & fauorisent, en quelque maniere que ce soit: Salut, paix, dilection, & esprit de meilleur conseil, en celuy qui est la vraye paix, seule sapience, seul Roy & seul dominateur,

Iesus Christ nostre Sauueur & Redépteur.

NOVS auons tellemẽt à cœur, l'executiõ d'vn œuure si sainct & si necessaire, comme est celuy qui regarde la charge & dignité qu'il a pleu à sa Saincteté nous dõner en ce Royaume; que si nostre sang & propre vie y peut en quelque maniere seruir, nous l'estimerõs en cela tresheureusemẽt employée. Et pleust à Dieu qu'il nous fust permis de nous transporter en propre personne, non seulement de ville en ville, ou de Prouince en Prouince, mais de maison en maison, tãt pour rẽdre à tout le mõde vne preuue certaine de ceste nostre affectiõ que Dieu voit & cognoit, que pour reueiller en vous, par le son de nostre viue voix, vn genereux desir de faire reuiure en la France, auec la singuliere pieté de voz Ancestres, c'est à dire, auec la Religion Catholique Apost. & Romaine, le prospere & floriſſant Estat, dont l'heresie la fait miserablemẽt déchoir. Mais puis que le malheur du temps, & les empeschemens qui ne vous sont q̃ trop cogneuz, font que nous ne pouuons si familieremẽt nous communiquer à vous, comme seroit bien l'intẽtion de sa Saincteté & nostre desir; Nous auõs pensé estre de nostre deuoir d'y suppleer par ces presẽtes du mieux qu'il

nous sera possible. Que s'il vous plaist les accepter & lire auec vn esprit de vrais Chrestiens & Catholiques, & aussi net de toute passion, comme elles sont nuës de tout artifice aliene de la verité; vous exciterez en nous vne certaine & tres-agreable esperãce de vous pouuoir en brief librement exhiber nostre presence par tous les endroits de ce Royaume, non ja plus pour vous exhorter à vostre deuoir, mais biẽ pour nous resiouïr auec vous de ce que vous y aurez si heureusement satisfaict, & au contentemẽt de tous les gens de bien. Ne faisant aucun doubte que si vous taschez tant soit peu de rentrer en vous-mesme, & de vous recognoistre, comme deuez, vous n'aurez pas mesme grand besoing de nostre voix ny de noz lettres, ny d'aucun autre remede exterieur, pour vous remettre en vostre premiere santé. Car chacun de vous verroit à lors bien clairement, que de la seule heresie cõme d'vne source de tous malheurs, est procedé ce mesme esblouyssemẽt d'esprit, qui vous empesche de iuger si sainement qu'auiez accoustumé, tãt de voz propres actiõs, que de celles d'autruy. Vous descouuririez quant & quant les diuers artifices que practiquent iournellemẽt les heretiques, pour

vous distraire entieremẽt de ceste deuotiõ & obeïssance, que comme vrays enfans de l'Eglise vous auez tousiours tres-religieusement rẽduë, iusques à ces derniers iours, au souuerain Chef d'icelle & au S. Siege Apostolique. Le nom & l'authorité duquel ils taschent par tous moyens de vous rendre contemptible & odieux, sçachant que ce seul point tire apres soy, par vne consequẽce necessaire, la ruine de la Religion Catholique en France & l'establissement de leur impieté, qui ne sçauroit iamais prẽdre pied là où le Trosne de S. Pierre est reueré cõme il doit. Et pour ne rien toucher icy que ce qui fait plus à nostre propos; Qu'elle apparence y a-il de penser que le Chef de l'Eglise Chrestienne vueille aucunemẽt ayder ou cõsentir à la ruine & dissipation de ceste Tres-Chrestiẽne Couronne? Quel bien en pourroit-il esperer, & quel malheur n'en deuroit-il craindre? Et toutes fois c'est la principale calomnie, par laquelle ils se sont efforcez de vous faire abhorrer le nom & la saincte memoire des Papes dernierement decedez, quoy qu'ils ne se soiẽt en rien despartis des vestiges de leurs predecesseurs, desquels vous souliez nagueres si hautemẽt louër, & à tresbon droict, la paternelle so-

licitude qu'ils prenoient de ce Royaume, & la recognoissance qu'ils luy rẽdoient de tãt de bien-faits iadis receuz par le S. Siege, de la pieté, valeur, & liberalité de voz Roys Tres-Chrestiens. Et sans qu'il soit besoing d'en repeter les exẽples de plus hault, vous ne pouuez auoir si tost mis en oubly, auec quel applaudissement & action de graces, vous receustes le notable secours, qui fut enuoyé contre les heretiques par le Pape d'heureuse memoire Pie V. à Charles IX. lors vostre Roy. Pouuez-vous donc auiourd'huy reprendre en ses successeurs ce que iustement vous auez loüé en luy? L'heresie est tousiours heresie, tousiours pernicieuse, tousiours maudite & execrable, & c'est cõtre ce mõstre infernal q̃ les Vicaires de Iesus Christ & successeurs de S. Pierre, pour ne preuariquer au deuoir de leur charge, exercẽt vne guerre mortelle & irrecõciliable, & non cõtre les Roys & Royaumes Catholiques, desquels ils sont les Peres & Pasteurs. C'est contre elle que sans acceptiõ de personnes, ils emploient, nõ moins iustement que salutairement, le glaiue de la supreme Iurisdiction que nostre Seigneur Iesus Christ leur à mis en main, pour retrãcher du corps de l'Eglise les membres gan-

grenez & pourris, à ce que leur contagion ne ſoit peſtifere & mortelle aux autres. Ce qu'ils font toutesfois tout le plus tard qu'ils peuuent, la douceur & pieté paternelle precedant touſiours l'office de Iuge ſouuerain en ſorte que iamais leur rigueur ne chaſtie que les incorrigibles. Que ſ'il vo⁹ plaiſt ietter vn peu voz yeux ſur les autres Prouinces, où pluſtoſt ſans ſortir de voſtre Royaume, conſiderer quel traictement il a continuellemẽt receu du S. Siege Apoſtolique; vous trouuerez que depuis que l'hereſie à commancé d'y allumer le feu, qui cõtinuë à le conſommer, aucun des ſouuerains Põtifes n'a rien obmis de ce qu'il a deu & peu y apporter, pour vous aider à l'eſtaindre. La bonne correſpondãce qu'ils ont touſiours euë auec tous voz Roys, la continuelle aſſiſtance qu'ils leur ont touſiours donnée & d'hommes & de moyens, les frequẽtes Legatiõs qu'ils ont enuoyées de par deça, teſmoignent aſſez le zele qu'ils ont touſiours apporté au ſoulagement, repos, & conſeruation de ce tres-noble Eſtat. Auſſi n'ont iamais eſté leurs actions & deportemẽs tirez en enuie ny mal interpretez de voſtre part, tandis que comme vrays François & Catholiques vous auez mieux aymé donner

ner la loy aux heretiques, que la receuoir de leur main. Vous les auez touſiours approuuez cõme il failloit, iuſqùes à ces derniers iours, que par voz diſcordes & conniuences, vous auez laiſſé prendre tel pied ſur vous à l'hereſie, qu'elle ne vous demande plus, comme nagueres, la grace de l'impunité, mais commance à punir, auſſi cruellement qu'vn chacun ſçait, ceux qui plus ſoigneux de leur ſalut refuſent de luy faire ioug. Eſtrange & malheureux changemẽt! qui vous faict deteſter comme vn extreme vice, ce que vous-meſme auez appris aux autres eſtre vne excellẽte vertu, & qui tout au contraire, vous fait couronner le meſme crime, q̃ vous deuriez encore auiourd'huy condamner au feu, comme auez fait par le paſſé. Voylà que peut le mortifere poiſon de l'hereſie, de la contagion duquel ſe ſont encore engendrées tant d'abſurditez & cõtradictions que vous ne nierez pas auoir cours parmy vous autres, ſi voulez mettre la main à la conſcience. Car d'oſer ſouſtenir que les priuileges & libertez de l'Egliſe Gallicane ſeſtendẽt iuſques-là, que de permettre de recognoiſtre pour Roy, vn Heretique relaps, & retrãché du corps de l'Egliſe vniuerſelle, C'eſt vn frenetique ſonge

qui ne procede d'ailleurs que de la contagion heretique. Et de la meſme voulons nous dire auoir encore pris leur naiſſance toutes les ſiniſtres interpretations qu'on a faites des deportemẽs & intentions de noz ſaincts Peres. Mais voyons vn peu ſi celles du defunct Pape SIXTE V. leſquelles ſont expreſſément declarées par ſes Bulles concernãt le fait de la Legation du tres-illuſtre Cardinal Caëtan, peuuẽt eſtre aucunemẽt calomniées. Le meſme Cardinal fut enuoyé en ce Royaume de la part de ce Pape d'heureuſe memoire & du S. Siege Apoſtolique, non comme vn Herault ou Roy d'armes, mais comme vn Ange de paix; nõ pour esbrãler les fondemens de ceſt Eſtat, ny pour alterer ou innouer aucune choſe en ſes loix ou police, mais bien pour ayder à y maintenir la vraye & ancienne Religiõ Catholique Apoſtolique & Romaine, à ce qu'eſtãs rangez tous enſemble, pour le ſeruice de Dieu, le bien public, & la conſeruation de ceſte Courõne, à vn mutuel & vnanime conſentement & ferme vnion, vous peuſſiez en toute ſeureté & repos, obeïr & vous rendre ſubiets à vn ſeul, vray Catholique, & legitime Roy. Or comme telles intentions eſtoient pieuſes & ſalutaires, auſſi

ne ſçauroit-on nier que l'effect & executiõ d'icelles n'ait eſté pourſuiuy, tãt par le meſme Pape SIXTE, que par mõdit Sieur Caëtan, non pas poſſible auec autãt de ſeuerité qu'aucuns auroient eſtimé neceſſaire, mais bien auec toute la clemẽce, charité & douceur, qui ſe peut deſirer d'vn pere tresbenin à l'endroit de ſes plus chers enfans. Ce tres-ſage Legat ne fut ſi toſt entré en ce Royaume, que pour commancer à mettre à bon eſcient la main à l'œuure, il ſaddreſſa tout droit à ceux qu'il cuidoit trouuer d'autant plus diſpoſez à luy rendre, en l'adminiſtration de ſa charge, toute faueur & aſſiſtance, que plus grandes eſtoient, & les obligatiõs, & les moyẽs qu'ils auoiẽt de ce faire. Ainſi ne luy eſtant permis de les aller trouuer en perſonne, où ils eſtoient à lors; Il leur enuoya tout exprez quelques Prelats, pour conferer auec eux bien particulieremẽt ſur tout ce qui pouuoit concerner le faict de ſa Legation. Ceux-là peuuent rendre bon teſmoignage, comme auſſi tous les autres Archeueſques, Eueſques, Prelats, Princes, Seigneurs, Gentilshommes, & autres, auec leſquels il a traicté, ou faict traicter durant ſadite Legation, & auſquels il peut auoir eſcrit ſur le meſme ſubiet, ſi iamais ils ont

apperceu qu'il ait excedé les limites de ſa charge; & ſ'il ne leur a pas touſiours proteſté de la part dudit defunct Pape, qu'il n'auoit autre but ny deſſein, que de maintenir & defendre la Religion Catholique, & de conſeruer ceſte Couronne, ſaine & entiere aux legitimes ſucceſſeurs Catholiques & capables d'icelle. En tout celà ne ſe peut remarquer choſe aucune qui vous peuſt offenſer. Que ſi par meſme moyen il ſe plaignoit, de ce qu'ayant quaſi du tout mis en oubly, non ſeulement la ſinguliere pieté & Religiõ de voz Anceſtres, mais voſtre propre reputation, & qui plus eſt le ſalut de voz ames, & la conſeruation de voſtre patrie, vous-vous eſtiez rangez à ſuiure le party de celuy, que vous ne pouuiez ignorer eſtre meritoirement retranché du corps de l'Egliſe: De celuy que comme tel vous auiez, dés long-temps, & encore peu de mois auparauant, en pleine aſſemblée des Eſtats, tres-iuſtement prononcé incapable de ceſte Tres-Chreſtienne Courõne: De celuy dõt les armes ne ſceurent iamais reſpandre autre ſang que des Catholiques, & qui finalement par vn exemple du tout barbare auoit violé, en la perſonne d'vn ſeul hõme, tous les droicts diuins & humains, ayant

laiſſé mourir en captiuité, ſoubs la garde & entre les ſacrileges mains d'vn Heretique, ſon propre oncle, Cardinal de la S. Egliſe Romaine, & Prince du ſang ſi pieux & ſi bõ qu'à touſiours eſté recogneu ce tres-illuſtre Cardinal de Bourbon : telles plaintes n'eſtoiẽt ſans beaucoup de fondement & raiſõ, & ne deuiez ſçauoir mauuais gré à ceux, qui vous faiſoient telles remonſtrances. Et de faict l'experience vous à aſſez viuement fait ſentir cõbien elles eſtoient charitables & ſalutaires, & de cõbien de malheurs vous euſſiez deliuré ce pauure Royaume, ſi preſtãt l'oreille à icelles, & aux ſainctes exhortations qui les accompagnoient, vous vous fuſſiez prõptement ſeparez de l'Heretique, pour, en vous vniſſant auec le reſte des Catholiques, entendre d'vn bon accord, à voſtre commun bien & repos. Mais le meſme malheur, qui vous les fit reietter, rendit encore infructueux les abbouchemens & cõferences, qui par diuerſes fois ſenſuiuirent depuis, entre le meſme Legat, aucuns de ſes Prelats, & quelques principaux Seigneurs d'entre vous. Pendant que ces choſes paſſoient ainſi de pardeça, & qu'à Rome le defunct Pape SIXTE V. deſireux de vous diſtraire du party de l'Heretique, & vous gai-

gner à Iesus Christ, dõne libre accez & audiẽce à ceux que vous luy auiez despeschés. Pendant que toutes choses, pour le faire court, sembloient vous venir à souhait: Au lieu d'embrasser la belle occasion, que Dieu vous mettoit en main, de pouuoir affrãchir vous & vostre patrie de l'infame ioug des heretiques, vous vous laissastes emporter par le vent d'vne infortunée prosperité, à des desseins & esperances qui ont reduit ce pauure Estat au desespoir q̃ vous voyez. Le decez des Papes d'heureuse memoire Sixte V. & d'Vrbain VII. qui luy auoit succedé, ayãt dõné lieu à l'election de Gregoire 14. il commança incontinent à faire paroistre qu'au souuerain Pontificat est inseparablemẽt coniointe vne particuliere & extreme solicitude de vostre salut, & de la conseruation de ceste Tres-Chrestiẽne Monarchie. Le Bref qu'il luy pleust Nous enuoyer au mois de Ianuier en l'An 1591. lequel a esté publié, les Bulles & autres Brefs, qui, au mois de Mars ensuiuant, vous furent apportez par Monſ. Landriano Nonce dudit Pape defunct, quoy que les heretiques sçachent dire au contraire, ne pouuoient & ne deuoient estre par vous prises n'y interpretées en autre maniere. Ce tresbõ Pape,

cõme il eſtoit doüé d'vne rare pieté & ſinguliere prudẽce, ſçauoit bien iuger que tãdis que vo⁹ ſeriez meſlez parmy les heretiques, peſtes notoires de ce Royaume, il ne falloit riẽ eſperer de voſtre gueriſon: Que partant il eſtoit du tout neceſſaire de vous en ſeparer, & bien toſt & bien loing; ſi ne vouliez miſerablement perdre voz ames auec eux, & expoſer voz corps & voz biens aux trauaux & ruines qu'auez depuis eſprouuées, & cõtinnez d'eſprouuer tous les iours. Aux tres-vrgẽtes & viues raiſons qu'il vous alleguoit ſur ce propos, il adiouſtoit ſes charitables remõſtrances, & à icelles, ſes paternelles exhortations. C'eſtoit vn bien grãd crime de n'y auoir voulu preſter l'oreille, & encore plus grãd de les auoir oſées calomnier: mais d'auoir traicté ſi contumelieuſement que ſçauez, non pas ce papier inſenſible, qui contenoit la deſcription de ſa volonté; mais en iceluy, le nom & l'authorité du Chef de l'Egliſe, & par conſequent du meſme S. Siege Apoſtolique: C'eſt vn forfaict, qui comprent en ſoy autant de nouuelles eſpeces de crimes, comme il y a de mots és pretenduz Arreſts, qui ont eſté ſur ce publiez à Tours & à Chaalons. Et toutesfois l'enormité & grãdeur de ces fautes,

& de celles encore, qui sur ce mesme subiet furẽt commises par les Ecclesiastiques qui assisterent au Conciliabule de Chartres, a esté iusques icy dissimulée par ceux qui en auroiẽt peu faire quelque iuste resentimẽt. Non autrement s'est comporté en vostre endroit le Pape d'heureuse memoire INNOCENT IX. qui luy succeda, duquel le prompt decez auroit encore esté beaucoup plus regretté des gens de bien, si la Diuine prouidence, qui n'abandonne iamais son Eglise au besoing, par le moyẽ de l'heureuse electiõ de N. S. P. CLEMENT VIII. ne nous eust pourueu d'vn Pasteur tel que la neccessité du temps le requiert : Comme celuy, qui en toutes especes de rares vertuz ne cede à aucũ de ses predecesseurs, & semble les surmõter tous, en ce qui est du soing particulier qu'ils ont touſiours eu du salut & repos asseuré de ce Royaume. Aussi ne fut-il si tost esleué au supreme degré de l'Apostolat, que tous les fideles pleins d'allegresse tournerẽt soudain leur esprit & leurs yeux sur luy, comme sur vn clair Soleil que le Pere des lumieres, & le Dieu de toute cõsolation semble auoir voulu faire paroistre en noz iours, pour dissiper les tenebres d'vn siecle si calamiteux. Et comme vn chacun

commançoit

commançoit de cõceuoir vne certaine esperance que vous ouuririez volontiers voz cœurs pour y receuoir les rayõs d'vne si fauorable & salutaire lumiere, & que chacun se rangeroit, soubs la conduite & authorité d'vn si grand Chef, en l'obeïssance & vnion de l'Eglise & du S. Siege Apostolique; voicy que nous voyons, à nostre tresgrand regret, vn autre pretendu Arrest, que l'heresie à de nouueau fait esclorre à Chaalõs, cõtre les Bulles de sa Saincteté concernãt le faict de nostre Legation, par lequel on veut encore essayer de bannir bien loing de nous ces esperances, qui deuoient estre si cheres à toute personne ialouse de la gloire de Dieu, de l'honneur, conseruation, & repos de ceste noble Monarchie. Car quoy que sçachẽt dire au contraire, ceux que le vray & legitime Parlement de Paris, retenant touſiours son ancienne equité & constãce, à tres-grauement condamnez, comme gẽs qui, par leurs deportemens, se manifestent pluſtoſt esclaue d'Heretiques, que ministres de Iustice; Il est impossible de voir iamais la France iouyssante d'vne paix & trãquillité asseurée, n'y d'aucune autre prosperité, tandis qu'elle gemira soubs le tyrannique ioug d'vn Heretique. C'est vne verité

si claire que tous tant que vous estes la voyez & cognoissez bien; dont nous ne voulons autre Iuge ou tesmoing que voz propres consciences. Cõbien que voz actiõs exterieures donnent encore assez euidemment à cognoistre ce que vous en pensez en voz ames, puis que vous recognoissez par voz ordinaires protestations & remonstrances, que l'obeïssance que rẽdez à l'Heretique, n'a autre fondement que ceste vaine esperance de Conuersion & rehabilitation. Nous sommes à la verité tres-aises de veoir que le crime de recognoistre pour Roy d'vn Royaume Tres-Chrestié vn Heretique, relaps & obstiné, vous semble trop atroce & enorme pour vous en confesser coulpables; Mais puis que son obstination la desia-priué de tous les droicts qu'il pouuoit pretẽdre, vous ostãt par mesme moyẽ tous les pretextes & excuses que sçauriez alleguer en sa faueur, & à vostre descharge: Il est temps maintenant que descouuriez hardiment ce que vous auez dans le cœur. Et s'il n'y a rien que de Catholique, comme voz precedẽtes actions l'ont fait paroistre, lors que les charmes des heretiques ne vous auoient encore ensorcelez, prononcez librement, au nom de Dieu, auec le reste des

Catholiques, que vous ne desirez rien tant que de vous voir tous reüniz soubs l'obeïssance d'vn Roy de nom & d'effect Tres-Chrestien & vray Catholique. C'est prudence d'auoir telle pensée, c'est magnanimité d'en poursuiure l'effect: & faire l'vn & l'autre est vne vertu parfaite de tout point. Or ne se peut-il trouuer aucun plus iuste & legitime moyẽ d'en venir à bout, que la tenuë des Estats generaux, où vous estes inuitez de la part de Monsieur de Mayenne, qui selõ le deuoir de sa charge & authorité, à touſiours cherché & cherche encore plus que iamais, auec vne pieté, cõstance & magnanimité digne de loüange immortelle, les plus vrays & asseurez moyens de defendre & conseruer ceſt Estat & Couronne en son integrité, & de maintenir la Religion Catholique & l'Egliſe Gallicane en sa vraye liberté, qui consiſte principalement à ne s'assubiettir iamais à vn Chef Heretique. Auſſi voulons-nous bien vous proteſter en c'est endroit, que nous tenans dans les termes de la charge qu'il a pleu à sa Saincteté nous commettre, comme c'est noſtre intẽtion, nous ne pouuõs, & ne voudrions auſſi en aucune maniere aſſiſter n'y fauoriſer les deſſeings & entrepriſes de Monsieur de

Mayenne, n'y d'autre Princes ou Potentats de la terre quels qu'ils ſoient, mais pluſtoſt nous y voudrions oppoſer de tout noſtre pouuoir, où nous apperceurions qu'elles fuſſent aucunement contraires aux commũs vœuz & deſirs de tous les gens de biẽ, vrays Catholiques & bons François, & en particulier aux ſainctes & pieuſes intentiõs de N. S. Pere, leſquelles d'abondant nous voulõs bien auſſi vous declarer par ces preſentes, n'auoir autre but n'y obiect, que la gloire de Dieu, la conſeruation de noſtre ſaincte Foy & Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & l'entiere extirpatiõ des ſchiſmes & hereſies, qui ont reduit en vn ſi miſerable eſtat ceſte pauure France, laquelle ſa Saincteté deſire ſur tout veoir couronnée de ſon ancienne ſplendeur & majeſté, par l'eſtabliſſemẽt d'vn Roy vrayement Tres-Chreſtien, tel que Dieu fera la grace aux Eſtats generaux de le pouuoir nommer, & tel que ne fut iamais & ne peut eſtre vn Heretique. C'eſt donques là où vous eſtes pareillement conuiez de la part de ſa Saincteté, à fin qu'en vous ſeparant du tout de la ſocieté & ſubiection de l'Heretique, vous y apportiez, auec vne volonté vuide de toute paſſion, & pleine

d'vn ſainct zele & pieté enuers Dieu & voſtre patrie, tout ce que iugerez pouuoir aucunemẽt ſeruir à eſteindre le general embraſement, qui l'a preſque reduicte en cendre. Il n'eſt plus temps de propoſer de vaines excuſes & difficultez, vous n'y en trouuerez autre que celle qui procedera de vous meſme. Car ſ'il vous plaiſt vous trouuer en ladite Aſſemblee aux fins & intentions que deuez, nous pouuons bien vous aſſeurer de la part de tous les Catholiques, qui par la grace de Dieu ont touſiours perſeueré en la deuotion & obeïſſance du S. Siege Apoſtolique, que les trouuerez treſdiſpoſez à vous y receuoir & embraſſer cõme freres & vrais Chreſtiẽs, qui voudroiẽt achepter au pris de leur ſang & propre vie vne ſaincte paix & reconcilatiõ auec vous. Faites donc qu'on vous voye ſeparez à bon eſcient de l'Heretique, & demandez en ce cas toutes les aſſeurances qui vous ſembleront neceſſaires pour y pouuoir librement aller & venir, dire & propoſer en ladite Aſſemblee, tout ce que iugerez plus expediẽt pour paruenir aux fins d'icelle. Monſieur de Mayenne eſt preſt de vous les octroyer, & ne faiſons difficulté de noſtre part, de nous obliger & rendre garands qu'il n'y ſe-

ra contreuenu en aucune maniere, Offrant de vous prẽdre pour ce regard, en tant que beſoin ſera, ſoubs noſtre ſpeciale protectiõ, c'eſt à dire, de ſa Saincteté, & du S. Siege Apoſtolique. Nous vous prions donc & exhortons de la part de ſadite Saincteté, & vous adiurons de rechef au nom de Dieu, de vouloir finalement faire paroiſtre, par bons effects, que vous eſtes vrays Catholiques, conformant entierement voz intentions à celle du ſouuerain Chef de l'Egliſe, ſans plus differer de rendre à l'Egliſe Chreſtienne, à noſtre ſaincte Religion & à voſtre patrie, le fidelle deuoir qu'elle attẽd de vous en ceſte extreme neceſſité. Il ne vous fault attendre de voz diuiſions que continuelles deſolations & ruines; Et quand biẽ toutes choſes vous viendroient d'ailleurs à ſouhait, ce que ſelon noſtre aduis, vous meſme ne vous oſeriez promettre ſouz vn Chef Heretique, vous deuriez neãtmoins grandemẽt apprehender que les Schiſmes, dont ce Royaume ſemble deſia tout plein ne ſe conuertiſſe finalement en hereſie, Ce que Dieu par ſa ſainte grace ne veuille permettre, mais pluſtoſt veuille illuminer voz cœurs & voz eſprits, les rendãt capables de ſes ſainctes influẽces & benedictions, à ce

qu'eſtant tous reüniz de faict & devolonté en l'vnité de la Saincte Egliſe Catholique Apoſt. & Rom. ſouz l'obeiſſance d'vn Roy qui puiſſe eſtre meritoiremẽt eſtimé & nõmé Tres-Chreſtien, vous puiſſiez iouyr en ce monde d'vne aſſeurée trãquilité, & finalement paruenir à ce Royaume que ſa Diuine Maieſté à preparé de toute eternité, à ceux qui perſeuerans conſtamment en la communion de ſa meſme Egliſe, hors laquelle il n'y a point de Salut, rendent vn clair teſmoignage de leur viue foy, par vertueuſes & ſainctes operations. Dieu vous en face la grace.

Donné à Paris le 15. de Ianuier 1593.

PHILIPPES CARDINAL
DE PLAISANCE LEGAT.

Hier. Aguchius.

L'endroit du Sceau.